



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 12 janvier 2017

**CONVOCAATION** : 3 janvier 2017

**AFFICHAGE** : 3 janvier 2017

**PRESENTS** : MARCHAND Ginette, CANTENEUR Bruno, POIREL David, NICLAS Claude, PELTRE Béatrice, SCHOLZ Laurent, KIRSCH Michèle, JEANPIERRE Vincent et THOUVENOT Muriel.

**MEMBRES ABSENTS et EXCUSES** : CHAXEL Chantal et SEYBOLD Christophe.

**POUVOIRS** : 0

**MEMBRES AYANT DELIBERE** : 9

**SECRETAIRE DE SEANCE** : KIRSCH Michèle

**18 H 30** : Madame le Maire ouvre la séance.

➤ **Dossier Appartenance d'une partie du trottoir à M. Aubry Dominique.**

Invité à la réunion du conseil municipal pour trouver un accord sur l'évolution de ce dossier, l'intéressé a décliné cette invitation puisqu'il souhaitait traiter ce sujet qu'avec le Département, seul organisme habilité à racheter cette surface privée.

➤ **Travaux d'aménagement des entrées de village avec enfouissement de réseaux secs et aménagement de voirie.**

L'entreprise L. Thiriet TP doit intervenir sur le chantier dans la semaine prochaine, pour terminer l'aménagement de voirie au centre de la localité. Il convient de lancer dans les mêmes conditions, le projet de prolongement de ce marché sur les deux artères d'entrée du village, côté Athienville et Lunéville.

L'assemblée étudie les devis proposés par les entreprises et valident ceux-ci pour un montant de 90.998,79 € HT soit :

- RSTP : Lot n°1 pour 61 423,34 €
- SA L.Thiriet : Lot n° 2 pour 13 625,45 € HT
- SET : Lot n° 3 pour 15 950 € HT.

L'assemblée délibère et valide, à l'unanimité, ces devis pour la programmation 2017.

➤ **Demande de subventions.**

Afin de financer ces travaux 2017, le conseil délibère et autorise le Maire à solliciter des subventions auprès des parlementaires, de l'Etat, la région, le SDE (Syndicat Départemental d'Electrification) le département pour obtenir des aides financières auprès de :

- Monsieur le Député Jacques Lamblin pour le lot n°2 sur l'aménagement de la voirie
- Monsieur le Sénateur Jean François Husson pour les lots n°1 et 3 sur l'enfouissement de réseaux secs et les équipements lumineux en LED.
- Un dossier sera sollicité sur la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), un autre sur le FSIL (Fonds de Soutien d'Investissement Local) et sur les économies d'énergie.



➤ **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).**

Le maire expose à l'assemblée la procédure de plein droit de transfert de la compétence urbanisme à la CCS. Après réflexion, le conseil refuse, à l'unanimité, cette demande de transfert de compétence. A ce jour, cette compétence est gérée par la DDT puisque la commune est en RNU (Règlement National d'Urbanisme) : Celle-ci ne disposant pas de PLU ou de carte communale.

➤ **Fusion des syndicats scolaires de Parroy et Arracourt à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Le maire informe le conseil sur l'évolution du nouveau syndicat intercommunal du Sânon regroupant 21 communes. Les délégués communaux ont élu Leendert Tukker, Président et Cédric Masson, Jean Paul Vincent et Ginette Marchand vice-présidents.

➤ **Connexion fibre optique par un renforcement au central téléphonique d'Arracourt et mise en service de la téléphonie mobile Orange.**

Le service national ORANGE informe la municipalité, par écrit, du lancement du projet technique et financier d'optimisation du système NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) afin d'améliorer les performances de connectivité du réseau ADSL. La mise à disposition de ce nouveau système est prévue pour fin janvier 2017 (sous réserve de défaillance technique) :

Cela va permettre d'améliorer le confort d'usage et la qualité de service pour les abonnés ADSL. Quant à la téléphonie mobile Orange, la couverture devrait être opérationnelle début février 2017.

➤ **Déneigement du circuit scolaire d'Arracourt (côtés Athienville, Bezange).**

Le conseil départemental vient de classer en catégorie 2, les tronçons de route du circuit scolaire d'Arracourt sur les parties non déneigées des voies D 23 et D 123 reliant les villages de Bezange et Athienville, vers Arracourt. Ces parties seront déneigées dans la matinée, lorsque les services de déneigement auront terminé de dégager les voies prioritaires sur le secteur de Lunéville

➤ **Convention avec la Gendarmerie Nationale pour occupation des locaux de la mairie lors des 2 permanences ouvertes au public.**

Il convient de signer une convention d'occupation des locaux de la mairie, avec la Gendarmerie qui assure des permanences, les jeudis après-midi et samedi matin, pour toutes les communes du secteur d'Arracourt. Après réflexion et délibération, le conseil propose de fixer les frais d'électricité, de chauffage et de location à 15 € par semaine, payable en fin de chaque trimestre, soit 180 €.

Pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2016 (4 mois), un titre de recette de 240 € sera émis à l'encontre de la Gendarmerie Nationale.

➤ **Recensement 2017.**

Corine Seurat est nommée agent recenseur pour Arracourt. Elle passera dans chaque maison pour y déposer les imprimés nécessaires à cette démarche administrative obligatoire, à compter du 19 janvier 2017. Cette enquête aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Merci de lui réserver un bon accueil.

La séance est levée à 20 h 30.

ARRACOURT, le 12 janvier 2017  
Le Maire, Ginette MARCHAND,